Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-212200414-20261021-202610008-DE

MAIRIE DE COATASCORN
TI KÊR KOADASKORN
22140

# DELIBERATION 2026-10-008

## DU CONSEIL MUNICIPAL

***Séance ordinaire du 21 octobre 2026***

**Date de convocation : le 14 octobre 2026**

**Membres : en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10**

*L'an **deux mil-vingt-six** le mercredi vingt et un octobre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont assemblés au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur LE CREURER Éric, Maire,*

**Présents** : M. LE CREURER Éric, M. FRAVAL Philippe, Mme Sophie PERROT, Mme HENRY Isabelle, M. DEON Yann, Mme LE GUERN Anne-Marie, Mme MUFRAGGI Francine, Mme MOREL Anaïs, Mr FOMEL Joffray, M. GAUTHIER Sébastien.

**Absents non excusés :** M. LE GRAVET Sébastien

**Absents excusés** :

**Pouvoir :**

**Secrétaire de séance** : Mme PERROT Sophie

## OBJET : Demande d'attribution d'un fonds de concours auprès de Lannion Trégor Communauté pour le projet habitats regroupés avec vie partagée en lien avec les priorités et les politiques communautaires

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que le projet habitats regroupés présente un intérêt local fort et s'inscrit pleinement dans les critères d'éligibilité des fonds de concours mis en place par l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) Lannion Trégor Communauté.

Conformément à l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et ses communes membres afin de contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement.

Le montant total de ces fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par la commune bénéficiaire (règle du plafond d'autofinancement à 50% maximum du reste à charge).

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-212200414-20261021-202610008-DE

MAIRIE DE COATASCORN
TI KÊR KOADASKORN
22140

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

**SOLLICITE** auprès du Conseil Communautaire de Lannion Trégor Communauté l'octroi d'un fonds de concours pour un montant prévisionnel de 9 921.58 €.

**CERTIFIE** que la commune de Coatascorn assurera un autofinancement, hors subventions, au moins égal au montant de fonds de concours sollicité.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires, à constituer et déposer le dossier de demande d'aide financière, ainsi qu'à signer l'ensemble des documents et la future convention de fonds de concours à intervenir avec Lannion Trégor Communauté.

---

Fait et délibéré, A Coatascorn, le 21 octobre 2026
Pour copie conforme, Le Maire

La secrétaire de Séance,

5, rue de la Mairie 22140 COATASCORN - 5, straed an Ti-kêr 22140 KOADASKORN
✆ 02 96 47 00 55 - Fax : 02 96 47 08 99 - Mail : mairie.coatascorn@wanadoo.fr